

## **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025**



## **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

**Conseil municipal du 11 février 2025**

# Table des matières

Table des matières.....	2
<b>PREAMBULE</b> .....	3
<b>Introduction</b> .....	3
<b>PARTIE 1 : CONTEXTE NATIONAL DE L'ELABORATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES</b> .....	5
A. Dernières actualités .....	6
<b>PARTIE 2 : CONTEXTE LOCAL</b> .....	6
A. Intercommunalité .....	6
B. La fiscalité locale .....	6
C. La dette .....	7
D. Le personnel.....	7
E. Situation financière de la commune .....	8
Résultat exécution provisoire 2024.....	8
<b>PARTIE 3 : ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 ET PROSPECTIVE</b> .....	11
A. Les orientations budgétaires 2025 et prospective .....	11
B. Les orientations stratégiques à travers le budget 2025 .....	11
C. Les orientations de fonctionnement et d'investissement .....	12
1. Les recettes réelles de fonctionnement .....	12
a) <i>Les impôts et taxes</i> .....	13
b) <i>Les dotations et participations</i> .....	15
c) <i>Les redevances et produits de service</i> .....	17
d) <i>Autres produits de gestion courante</i> .....	17
2. Les recettes de la section d'investissement .....	17
3. Les dépenses réelles de fonctionnement .....	18
a) <i>Charges à caractère général</i> .....	19
b) <i>Les charges de personnel</i> .....	19
c) <i>Atténuation de produits</i> .....	20
d) <i>Les charges de gestion courante</i> .....	21
Les subventions et participations .....	21
Participations du budget principal aux budgets annexes .....	21
e) <i>Intérêts de la dette</i> .....	22
4. Les dépenses d'investissement.....	23
Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2025-2027 .....	23
5. Les budgets annexes .....	24
<b>LEXIQUE</b> .....	28

## PREAMBULE

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape essentielle de la procédure budgétaire des communes. Il participe à l'information des élus et facilite les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière préalablement au vote du budget primitif.

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Débat d'Orientation Budgétaire s'effectue sur la base d'un rapport précisant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et la gestion de la dette. L'information est renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le rapport d'orientation budgétaire (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure, l'évolution des dépenses et des effectifs et préciser l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnels. L'obligation d'information a été renforcée par l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 qui prévoit que ce rapport doit aussi présenter les objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ;
- L'évolution du besoin annuel de financement.

Le DOB ne peut intervenir le même jour que le vote du budget. Il doit intervenir dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif.

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat et au président de l'EPCI et être publié.

Il devra être pris acte du Débat d'Orientation Budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote. Ce vote s'exerçant sur la base du rapport.

## Introduction

La croissance mondiale devrait se stabiliser aux environs de 3,2% en 2025, ce qui cumulé à un recul de l'inflation, permettrait d'améliorer la consommation privée dans de nombreuses zones économiques.

En France et selon le rapport de projet de la loi de finances transmis par le gouvernement début octobre 2024 au Haut Conseil des Finances, l'hypothèse de croissance retenue serait de 0,9%. L'inflation quant à elle devrait continuer à se replier.

L'absence toutefois de loi de finances validée laisse planer sur les collectivités beaucoup d'incertitudes qu'il conviendra de lever. En effet, les territoires manquent cruellement de visibilité sur de nombreux dispositifs nationaux qui impactent leur structure budgétaire et financière (dotation, soutien à l'investissement public local, politiques publiques identifiées...)

C'est dans ce contexte de prudence que la commune de Divonne-les-Bains présente son rapport d'orientation budgétaire avec une volonté non démentie de ne pas augmenter sa pression fiscale ni son stock de dette.

Ce rapport constate une ambition forte qui s'inscrit autour de plusieurs axes :

- L'attractivité du territoire permettant à Divonne-les-Bains de porter une vraie ambition touristique au bénéfice de ses acteurs économiques,
- La durabilité du territoire pour la réalisation de grands projets structurants permettant à la population divonnaise de pouvoir s'épanouir dans un environnement adapté et préservé,
- La transition écologique garantissant un cadre de vie sain et un développement raisonné et maîtrisé,
- La mobilité soulignant une volonté de valoriser les mobilités douces et un espace mieux partagé,
- La sécurité afin que la vie citoyenne soit plus apaisée.

Ainsi la commune de Divonne-les-Bains va continuer à investir dans son patrimoine bâti ou non afin que chacune et chacun puisse trouver au titre de ses différents besoins des conditions d'accueil dignes.

La commune de Divonne-les-Bains, par une gestion saine de ses finances, maintient une approche budgétaire prudente qui a pour objectif de ne pas alourdir la fiscalité de la taxe foncière tout en développant des actions dans les domaines prioritaires de l'équipe municipale telles que la transition écologique, la mobilité mais également en maintenant un haut niveau de service pour les Divonnais.

## **PARTIE 1 : CONTEXTE NATIONAL DE L'ELABORATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

### ***Processus législatif et parlementaire : loi d'urgence***

- Démission du Gouvernement le 5 décembre 2024 à la suite de la motion de censure sur PLFSS (art.49 alinéa 3 de la Constitution) et suspensions des débats au Parlement sur les textes financiers.
- Le 10 décembre, le Conseil d'Etat a rendu un avis relatif à l'interprétation de l'article 45 de la LOLF, qui permet au Gouvernement de déposer un projet de loi spéciale au Parlement en l'absence de possibilité de promulguer un projet de loi de finances avant le 31 décembre 2024.
- La loi spéciale a été promulguée le 20 décembre 2024, est publiée au Journal officiel du 21 décembre 2024.
- Le décret du 30 décembre 2024 qui complète la loi spéciale a été publié au Journal officiel du 31 décembre 2024.
- Reprise de l'examen du projet de la loi de finances (PLF) 2025 au Sénat ;

### ***Mesures législatives et réglementaires :***

Devant l'impossibilité de voter un budget avant le 1<sup>er</sup> janvier 2025, le Gouvernement a présenté un projet de loi spéciale visant à assurer la continuité de la vie nationale et le fonctionnement régulier des services publics en 2025, dans l'attente de l'adoption de la loi de finances de l'année.

Cette loi, ne remplace pas le budget, mais permet de gérer une situation provisoire jusqu'à l'adoption de la loi de finances en 2025. Son périmètre est strictement circonscrit : elle autorise la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles. Elle contient trois articles :

- Article 1 : il autorise l'Etat à percevoir les impôts existants. L'autorisation est donnée pour une durée temporaire jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi de finances de l'année.
- Articles 2 et 3 : ils concernent les autorisations relatives aux emprunts. Ils autorisent l'Etat et plusieurs organismes de sécurité sociale à emprunter jusqu'à l'adoption de la loi de finances et de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2025.

Un décret complète la loi spéciale, il vise à couvrir les besoins des missions et programmes budgétaires pour démarrer la gestion 2025, avec des ouvertures de crédits dans la limite de ce que prévoyait la loi de finances pour 2024.

- Suspension des dotations, des subventions et des revalorisations salariales. Il est bien précisé qu'aucune dépense nouvelle (sauf urgence nationale) ne sera mise en œuvre. Des précisions sont apportées pour certaines dépenses :
  - seuls seront financés les projets d'investissement déjà en cours de réalisation et ceux relevant d'un besoin urgent ;
  - les mesures de revalorisations salariales seront mises en attente ;
  - les dépenses discrétionnaires comme les dotations, subventions, appels à projets et soutiens divers sont suspendus (cf. explications concernant les dotations budgétaires des collectivités locales).

- Application de ces principes à l'État, ses organismes, aux établissements de sécurité sociale, et aux collectivités territoriales dans le respect du principe de libre administration.

## **A. Dernières actualités**

- Au stade de l'élaboration du présent document, le Sénat a adopté le 23 janvier le projet de loi de finances 2025. Une commission mixte paritaire doit se tenir le 30 janvier prochain ;
- Les collectivités territoriales pourraient être assez fortement impactées dans les domaines suivants
- Dotation globale de fonctionnement : le fonds DGF devrait être abondé à hauteur de 27,5 Md€, en légère augmentation.
- Initialement, le fonds de FCTVA devait être profondément remanié, cette mesure semble devoir être supprimée.
- Des amendements ont été proposés par les sénateurs : fusion de la TLV et THLV, suppression de la liaison des taux entre les impositions directes locales.
- Un effort de 2,2 Md€ devrait être sollicité auprès des collectivités : hausse de 3 points du taux de cotisation retraite, la mise en place d'un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités créant un fond de mise en réserve d'1Md€.

## **PARTIE 2 : CONTEXTE LOCAL**

### **A. Intercommunalité**

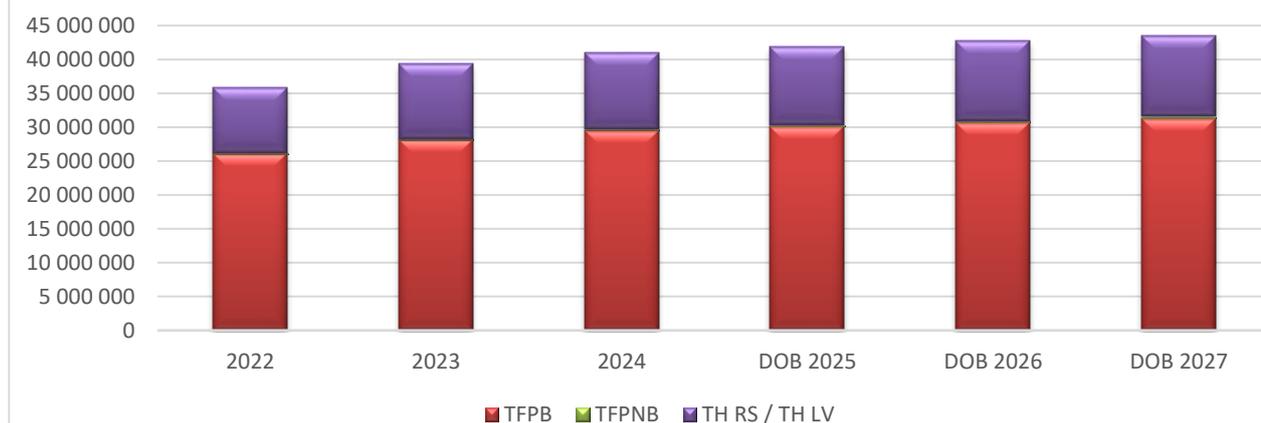
Il n'y a pas eu de transfert de compétences sur l'exercice 2024. Le débat d'orientation budgétaire de la communauté d'agglomération ne prévoit pas de hausse de la fiscalité tant pour les ménages que pour les entreprises.

### **B. La fiscalité locale**

Le panier fiscal a été profondément remanié depuis 2021 avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Une nouvelle modification depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 avec la suppression de la taxe d'habitation sur les logements vacants à la suite du classement de la commune en zone tendue. A la place est instaurée la taxe sur les logements vacants instaurée par délibération en date du 12 septembre 2023.

Les bases devraient être revalorisées de 1,7% sur l'exercice 2025, les prévisions 2026-2027 sont établies avec une prévision de 2%.

## Evolution des bases nettes (en €)



## Evolution en pourcentage des bases communales

(en %)	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
TH					
TFPB	7,91%	5,05%	1,70%	2,00%	2,00%
TFPNB	16,58%	2,70%	1,70%	2,00%	2,00%

### C. La dette

L'encours de la dette s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2025 à 13 597 645€ pour le budget principal et 62 657€ pour le budget annexe du Centre Culturel et d'Animation de Divonne (CCAD).

Cet encours de dette sera composé à 98,7% d'emprunts à taux fixe et à 1,3% d'emprunt à taux variable.

### D. Le personnel

Evolution des effectifs					
Nombre de postes ouverts au 31 décembre 2024	2021	2022	2023	2024	2025
Emplois permanents	154	155	162	165	171
Postes vacants	7	7	9	11	
Animateurs cantine et péri-éducatif	35	35	39		

<b>Répartition par filière des agents présents de la collectivité sur emplois permanents</b>	
<b>FILIERES</b>	Etat au 31 décembre 2024
Filière Administrative	45
Filière Technique	77
Filière Sportive	1
Filière Sociale	4
Filière Police municipale	10
Filière Culturelle	5
Filière Animation	12
<b>TOTAL EFFECTIF</b>	<b>154</b>

Au 31 décembre 2024 les 154 postes permanents occupés se répartissent ainsi :

- 117 titulaires ou stagiaires.
- 37 contractuels de droits publics.

La répartition par catégorie :

- Catégorie A : 9.09%
- Catégorie B : 9.74%
- Catégorie C : 81.17%

La répartition par genre :

- Hommes : 50.65 %
- Femmes : 49.35 %

La politique salariale au sein de la commune :

La collectivité prend en charge l'assurance maintien de salaire, participe à hauteur de 30 euros brut mensuelle à la mutuelle, prend en charge à 60% les 19 tickets restaurant mensuels d'une valeur faciale de 10 euros chacun, verse une prime annuelle, à instaurer le RIFSEEP, prend en charge l'adhésion au CNAS des agents, attribue la prime mobilité.

- Depuis le mois de décembre 2023, une décision réglementaire de l'Etat a eu pour conséquence la mise en place pour la commune de l'indemnité de résidence. Cette indemnité vient s'ajouter à la rémunération brute des agents à hauteur de 3% du traitement de base et de la N.B.I.
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, une décision réglementaire de l'Etat attribue à chaque agent une augmentation de son indice brut de 5 points, soit une augmentation mensuelle de 24,61 euros brute.
- La collectivité continue son travail de revalorisation des cotations de poste.

## **E. Situation financière de la commune**

### **Résultat exécution provisoire 2024**

Le résultat provisoire d'exécution du budget 2024 constatera un résultat d'exercice positif de la section de fonctionnement à hauteur de 3,24M€.

## **Section de fonctionnement :**

Les dépenses de fonctionnement s'établiront à 24,73M€. Les recettes de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 27,97M€. Des recettes qui se sont avérées supérieures aux prévisions notamment pour le produit des jeux, la taxe sur l'électricité ainsi que de la redevance périscolaire (cantine).

Le résultat de clôture s'élèvera à 8,17M€ avant financement du besoin de la section d'investissement prévu à hauteur de 5,27M€.

## **Section d'investissement**

Les dépenses d'investissement ont été réalisées à hauteur de 8,9M€. Les recettes d'investissement ont été encaissées pour 12,3M€, composées principalement des subventions pour 0,76M€, de la taxe d'aménagement pour 0,272M€, 1,150M€ d'avance de la banque des territoires ainsi que de la dotation aux amortissements pour 1,229M€ et 7,8M€ Excédent de fonctionnement.

Le résultat d'exercice s'élève à 3,42M€. Le résultat de clôture à 6,09M€. Le besoin de financement de la section d'investissement est composé des restes à réaliser pour 5,27M€.

### **CA provisoire 2024 (en €)**

<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses	24 732 834
Recettes	27 974 223
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>3 241 389</b>
Solde reporté excédent antérieur	4 927 217
<b>Résultat de clôture</b>	<b>8 168 606</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	8 873 953
Recettes	12 297 207
<b>Résultat d'exercice</b>	<b>3 423 254</b>
Solde reporté antérieur	2 664 017
<b>Résultat de clôture</b>	<b>6 087 271</b>
Besoin financement : Restes A Réaliser (RAR)	5 271 766
<b>Résultat net après RAR</b>	<b>815 505</b>

## Orientations 2025 - 2027

(en €)	CA 2022	CA 2023	CA 2024 PROVISOIRE	DOB 2025	DOB 2026	DOB 2027
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>32 747 012</b>	<b>35 405 328</b>	<b>32 901 440</b>	<b>27 424 350</b>	<b>26 794 427</b>	<b>27 275 734</b>
Impôt et taxes	939 487	1 134 930	1 145 417	1 129 487	1 129 487	1 129 487
Fiscalité locale	18 766 440	19 803 832	20 668 201	20 131 776	20 226 972	20 486 868
Dotations, subventions et participations(74)	6 640 515	3 655 849	3 881 422	4 360 251	3 617 291	3 810 482
Autres recettes courantes (013+70+75+76+78)	1 513 813	1 764 446	2 261 409	1 787 836	1 805 677	1 833 897
Produits exceptionnels (77)	1 433 423	9 212	13 823	15 000	15 000	15 000
Résultat N-1	3 453 071	9 037 059	4 927 217			
Ecriture d'ordre section à section	263		3 950			
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>23 709 952</b>	<b>22 755 782</b>	<b>24 732 834</b>	<b>27 424 350</b>	<b>26 794 427</b>	<b>27 275 734</b>
Charges de personnel (012)	6 847 490	7 656 343	8 280 751	8 703 000	9 045 000	9 405 000
Charges à caractère général (011)	4 700 124	7 356 060	8 122 029	8 326 309	8 492 651	8 645 780
Charges de gestion (65)	5 273 761	4 263 933	4 906 075	4 749 914	4 293 659	4 981 978
Frais financiers (66)	1 816 494	222 954	213 801	194 976	159 113	132 005
Autres charges exceptionnelles+ provision	851 761	233 055	32 500	40 000	35 500	35 500
Atténuation de produits	1 827 564	1 940 975	1 964 417	1 913 675	1 944 475	1 950 391
Dotations aux amortissements	2 392 758	1 082 463	1 213 261	1 300 000	1 300 000	1 300 000
Dépenses imprévues						
Virement à l'investissement				2 196 476	1 524 029	825 080
Epargne brute	<b>7 976 484</b>	<b>4 694 950</b>	<b>4 450 701</b>	<b>3 496 476</b>	<b>2 824 029</b>	<b>2 125 080</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>12 786 389</b>	<b>9 605 591</b>	<b>14 961 224</b>	<b>8 154 655</b>	<b>8 521 382</b>	<b>8 409 445</b>
Subventions d'investissement (13)	385 283	851 681	973 441	399 313	1 070 000	875 000
Dotations et fonds divers (10)	1 117 760	631 072	764 227	1 058 866	4 148 353	5 008 445
Emprunts nouveaux et cautions (16)	1 620 736	1 202 367	1 150 951			
Autres (040+041+27+23)	3 654 478	1 191 930	1 608 588	1 400 000	1 300 000	1 300 000
Virement de la section	0	0	0	2 196 476	1 524 029	825 080
Résultat N-1	4 101 029	5 728 541	2 664 017			
Excédent de fonct capitalisés	1 907 103		7 800 000	3 100 000	479 000	400 920
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>7 057 847</b>	<b>7 112 589</b>	<b>8 873 953</b>	<b>6 945 482</b>	<b>9 664 000</b>	<b>8 476 000</b>
Remboursement de capital et cautions (16)	1 065 757	1 141 738	1 281 521	1 428 802	1 454 000	1 463 000
Dépenses d'équipement, entretien patrimoine courant (10+20+204+21+23+27+26) et Opérations	4 740 407	5 861 383	7 211 259	5 416 680	8 210 000	7 013 000
Ecritures d'ordre	1 251 683	109 467	381 173	100 000		
Besoin de financement	<b>-5 728 542</b>	<b>-2 493 002</b>	<b>-6 087 271</b>	<b>-1 209 173</b>	<b>1 142 618</b>	<b>66 555</b>
Epargne nette	6 910 727	3 553 212	3 169 180	2 067 674	1 370 029	662 080
Encours de dette au 31 décembre	13 666 644	13 727 023	13 597 620	12 169 560	10 716 157	9 253 308
<b>Ratio de capacité de désendettement</b>	<b>1,71</b>	<b>2,92</b>	<b>3,06</b>	<b>3,48</b>	<b>3,79</b>	<b>4,35</b>

## PARTIE 3 : ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 ET PROSPECTIVE

### A. Les orientations budgétaires 2025 et prospective

Afin de présenter les objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin annuel de financement, la prospective à 3 ans 2025-2027 a été réactualisée.

Pour l'exercice 2025, **les recettes prévisionnelles réelles de fonctionnement** s'établiront à 27,42M€ en progression de 6% par rapport à 2024.

Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'élèveront à 23,93M€ en 2025, pour 24,01M€ sur l'exercice précédent. Des prévisions qui s'inscrivent comme suit :

- Des charges générales en baisse de près de 3,85% prenant en compte la baisse du prix de l'électricité et du combustible mais également l'augmentation des coûts liés à l'inflation des nouveaux marchés et l'augmentation de crédit budgétaire sur l'entretien des bâtiments communaux.
- Des charges de personnel en progression de près de 7%.
- Des charges de gestion courante en baisse de 7,16%.
- Du remboursement des intérêts de la dette en baisse.

	2025	2026	2027
Dépenses réelles	23 927 873€	23 970 398€	25 150 654€

**Un budget de fonctionnement qui est moins impacté que le budget précédent sur le poste de l'électricité suite au renouvellement du marché.**

### B. Les orientations stratégiques à travers le budget 2025

La préparation budgétaire 2025 a été réalisée en cohérence avec les objectifs de l'équipe municipale, de **nouvelles actions** largement consacrées à la **transition écologique**.

**La transition écologique garantissant un cadre de vie sain et un développement raisonné et maîtrisé :**

- **Poursuite de la phase 2 du marché global de performance pour la rénovation de l'éclairage public, passage à 100% LED fin avril 2025,**
- **Labellisation Climat Air Energie en 2025**
- **Poursuite de la convention avec la LPO et le COR**
- **Rénovation énergétique des bâtiments avec la mise en œuvre d'un 1<sup>er</sup> programme de rénovation du groupe primaire centre**
- **Poursuite de l'Eco pâturage**
- **Poursuite de la prime vélo, aide aux transports publics, plan de mobilité employeur, navette intradivonnaise**
- **Lancement de plantation d'arbres à travers le dispositif 1 naissance, 1 arbre**
- **Renaturation de sites en friche. Démolition des bâtiments de la Mélie et de l'ancienne douane de Crassier.**

**La durabilité du territoire pour la réalisation de grands projets structurants permettant à la population divonnaise de s'épanouir dans un environnement adapté et préservé :**

- **Finalisation de la rénovation de la salle polyvalente (Le Nautique).**
- Phase opérationnelle de la réalisation d'un village des associations et école primaire du Centre

**L'attractivité du territoire permettant à Divonne-les-Bains de porter une vraie ambition touristique au bénéfice de ses acteurs économiques :**

- Une programmation culturelle de qualité (festival Rires ô lac, de danse, projet de territoire...).
- **Projet grand lac : phase 3 de la tranche ferme et lancement de la réalisation du skate-park et de la prairie du Mont-Blanc.**
- Lancement d'une étude de faisabilité et de programmation pour la rénovation du centre nautique

**La mobilité soulignant une volonté de valoriser les mobilités douces et un espace mieux partagé :**

- **Poursuite de la mise en œuvre du schéma de mobilité durable**
- **Vélo électrique en libre-service**
- **Mise en place d'un transport à la demande en juin 2025**
- **Augmentation du montant de la prise en charge d'une aide à destination des Divonnais pour financer les transports en commun.**
- **Poursuite du déploiement de bornes de recharges électriques**
- **Autopartage de deux voitures**

**La sécurité afin que la vie citoyenne soit plus apaisée :**

- Phase opérationnelle de l'extension du système de vidéoprotection
- Schéma de mobilité
- Caméras piétons
- Caméras près des points d'apport volontaire

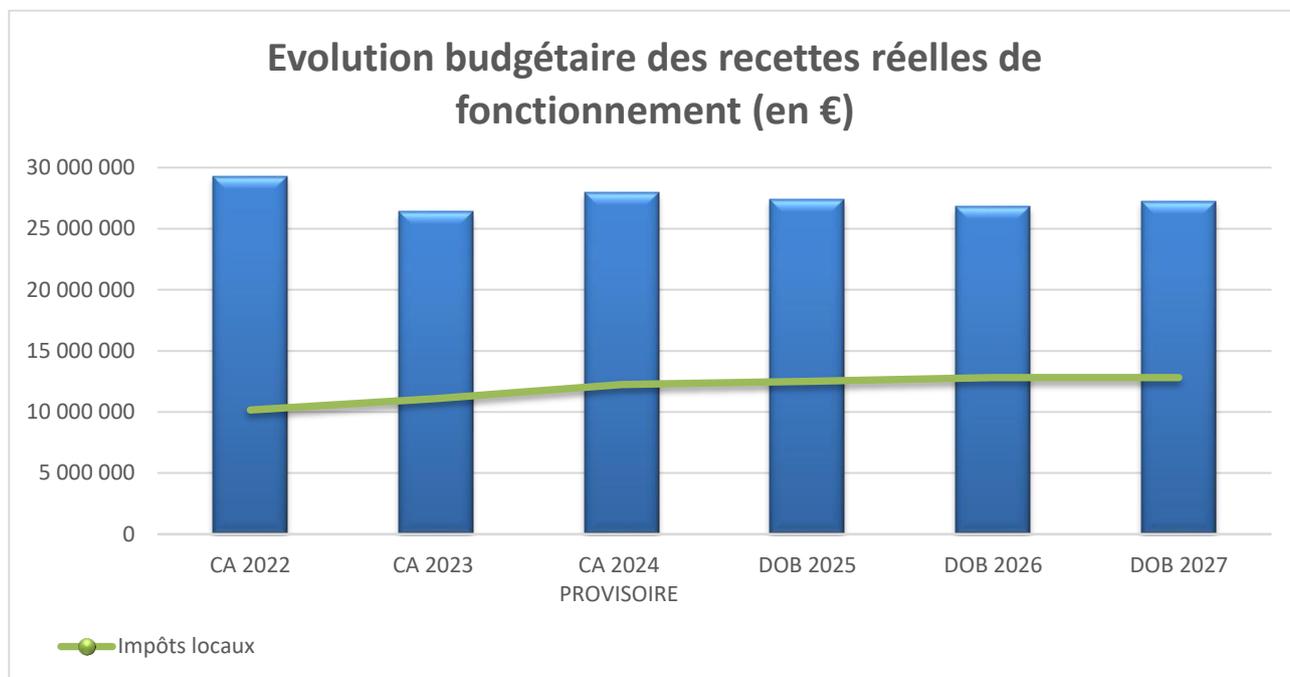
Les actions liées à la transition écologique sont désormais pérennisées sur ce budget mais également sur les années à venir. En investissement, plus de 7,5 millions d'euros seront investis sur ce thème.

Les actions déjà engagées en 2024 se poursuivent en 2025 comme les papiers certifiés, normes et labels des prestataires, réduction de l'empreinte carbone en favorisant les circuits courts pour l'alimentation, les critères environnementaux dans la commande publique ....

## **C. Les orientations de fonctionnement et d'investissement**

### **1. Les recettes réelles de fonctionnement**

Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à 27,42M€ pour 25,86M€ en 2024.



\*2022 : année au cours de laquelle le produit de CFG a été perçu 2 fois (rattrapage de versement)

#### a) Les impôts et taxes

La fiscalité locale est remaniée comme indiqué précédemment. Elle est désormais composée de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), de la majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale (majoration THRS), de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Toutefois, le montant perçu ne permet pas de couvrir intégralement la perte du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, aussi une dotation de compensation est versée par l'Etat. L'Etat devrait également compenser la perte de taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) qui n'est plus applicable en zone tendue.

Les taux de fiscalité locale seront les suivants :

- Taxe habitation sur les résidences secondaires : 16,11%
- Majoration de la cotisation sur les résidences secondaires : 60%
- Taxe foncière bâti : 28,39%
- Taxe foncière non bâti : 94,28%

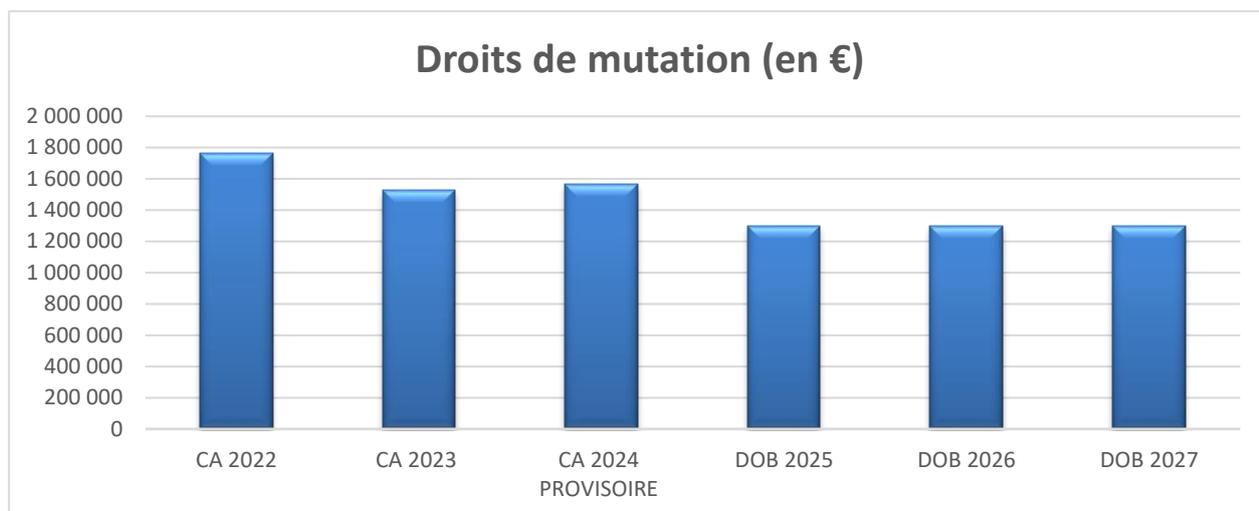
Le produit de ces taxes devrait progresser au regard du taux de majoration voté ainsi que la revalorisation des bases est fixée à 1,7% pour l'exercice 2025. Le produit global est estimé à 12,5M€.

Il n'est pas prévu d'augmentation de la fiscalité.

Depuis 2023, les communes ont la possibilité de faire évoluer le taux de taxe d'habitation pour les résidences secondaires. Le taux de TH sur les résidents secondaires ne pourra cependant pas augmenter de manière plus importante que celui de la taxe foncière => possibilité d'augmenter seulement la TH des résidents secondaires.

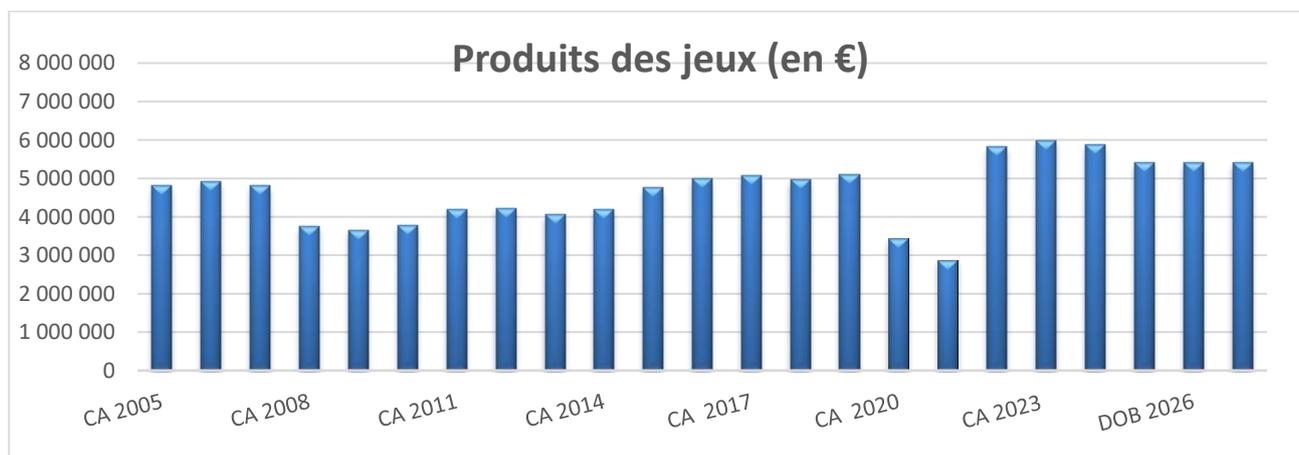
**Prospective** : Sur les deux exercices suivants, les bases font l'objet d'une revalorisation de 2%, sans augmentation de la fiscalité.

**Les droits de mutation** sont prévus en baisse par rapport à 2024. Ces droits sont perçus au moment du transfert de propriété lors de la vente d'un bien immobilier. Les droits de mutation sont en légère hausse sur le dernier exercice.



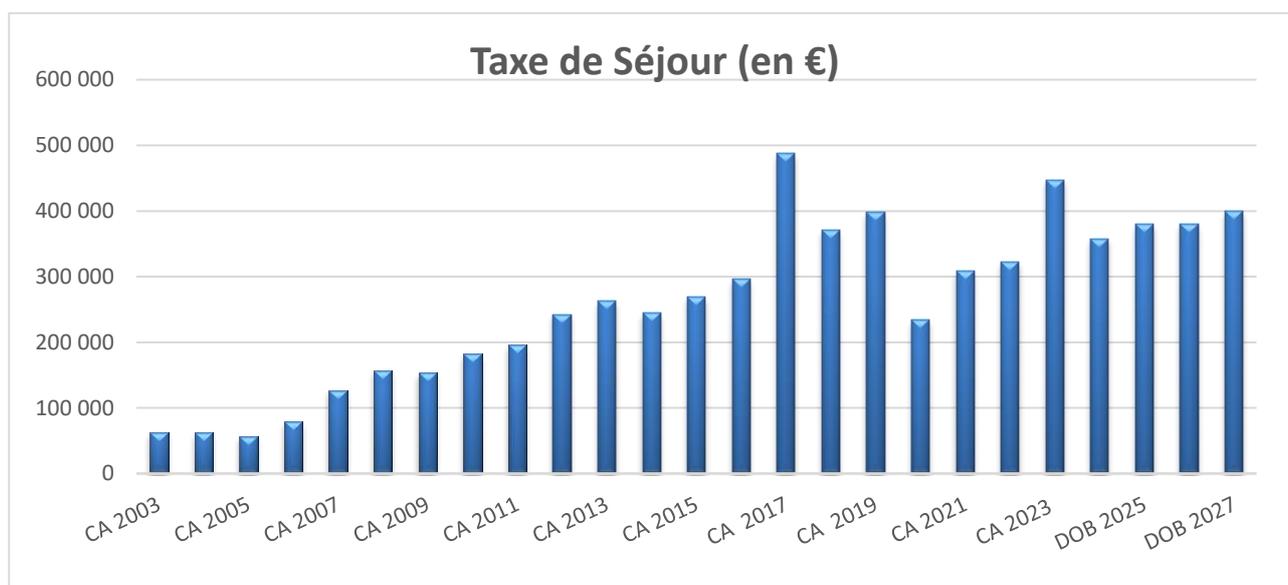
**Prospective** : Sur les deux exercices suivants, les prévisions du produit des droits de mutation sont stables.

**Le produit des jeux** : la prévision du produit des jeux pour 2025 est réévaluée par rapport au budget précédent au regard du produit encaissé sur l'exercice mais reste prudente. Le montant sera réajusté en cours d'exercice si nécessaire.



**Prospective** : Sur les deux exercices suivants, les prévisions du produit des jeux restent stables.

**La taxe de séjour** est prévue en légère hausse sur l'exercice à venir.



**Les produits de l'occupation du domaine communal** (Terrasse, Etalages) sont prévus en hausse en raison de la réévaluation des tarifs.

**L'attribution de compensation** versée par la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex avec la mise en place de la fiscalité professionnelle unique est prévue à hauteur de 939 487€. La dotation pourrait évoluer dans le cadre d'un transfert de compétences ou de réévaluation de compétences transférées.

#### **Orientations 2025 :**

**Fiscalité locale :** Majoration de la TH sur résidences non affectées à la résidence principale +0,95M€ et revalorisation des bases à +1,7%

**Droits de mutation :** 1 300 000€

**Produit des jeux :** 5 400 000€

**Taxe de séjour :** 380 000€

**Taxe sur l'électricité :** 315 000€

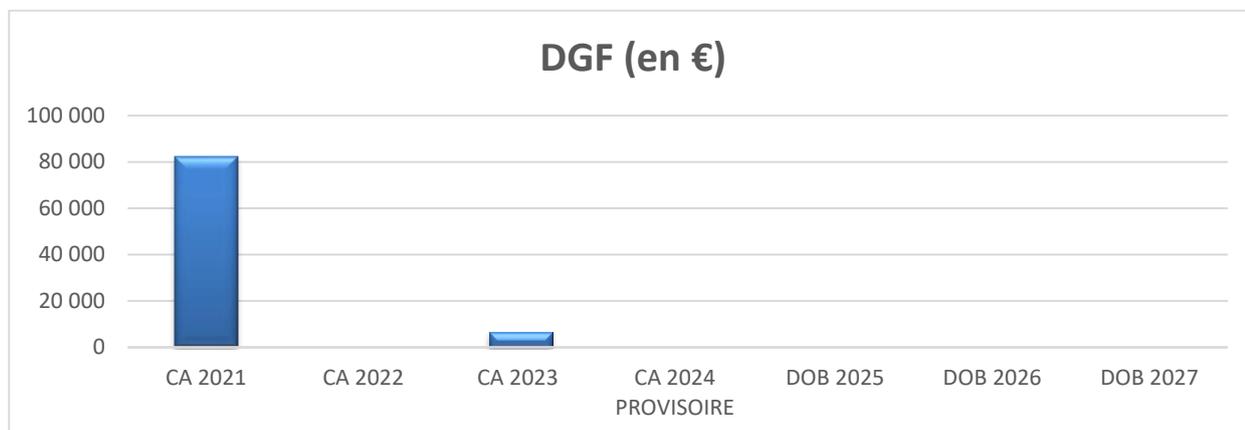
**Taxe sur les droits de place :** 190 842€

**Dotation de compensation :** 939 487€

#### **b) Les dotations et participations**

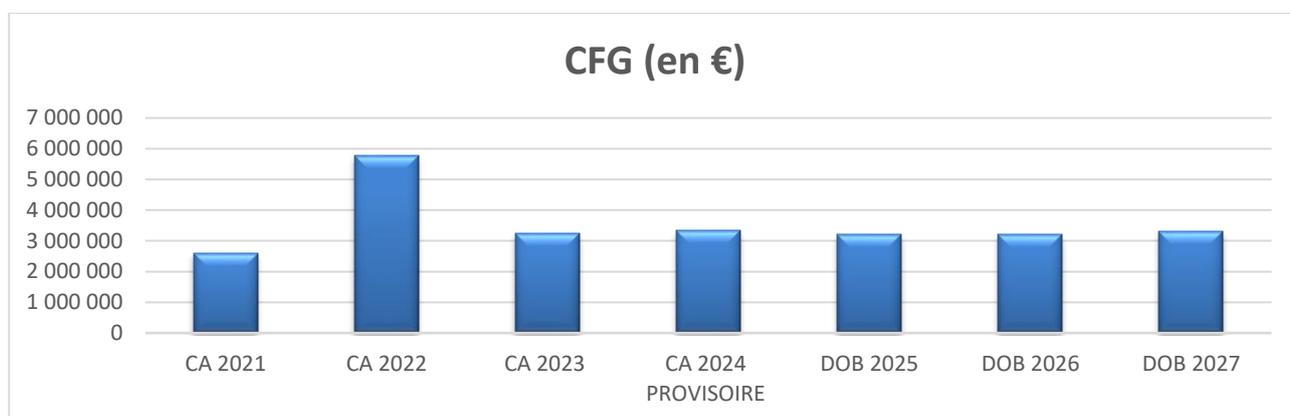
**La dotation forfaitaire** (DGF) devrait rester nulle.

**Prospective :** Prévision identique à 2025.



Le montant de la **compensation franco-genevoise** est estimé avec prudence sur l'exercice, en raison de l'incertitude du taux de change et du nombre de frontaliers. C'est un montant prévisionnel, du fait de la suppression du décalage de versement, le montant ne sera connu qu'en fin d'année.

**Prospective** : Prévisions 2026-2027 identiques à 2025.



La **participation de la commune de Grilly** pour la participation financière pour la scolarisation de ses élèves est prévue au même montant que pour l'exercice 2024.

**Dotation inflation** (filet de sécurité) versée par l'Etat pour un montant de 617 000€.

**Le FCTVA** sur les dépenses liées aux travaux sur les bâtiments publics et la voirie sera versé en fonction des dépenses réalisées en 2023.

#### **Orientations budgétaires 2025 :**

**Compensation franco-genevoise** : 3 200 000€  
**Participation de la commune de Grilly (école)** : 80 000€  
**FCTVA dépenses bâtiments et voirie** : 116 809€  
**Dotation inflation** : 617 000€

### c) Les redevances et produits de service

Le poste redevance cantine est le plus important de ce chapitre. Le produit prévisionnel tient compte d'un nombre croissant d'élèves utilisateurs de ce service et de l'application de nouveaux tarifs sont également imputés sur ce poste. L'occupation du domaine communal pour :

- Les redevances de réseaux gaz, d'électricité, téléphone et antenne
- Les redevances culturelles
- Concessions funéraires

**Prospective** : La revalorisation des postes est prévue à hauteur de 2% annuel.

#### Orientations budgétaires 2025 :

**Redevance périscolaire** (restaurant et transport des collégiens) : 942 000€

**Redevances culturelles** : 15 600€

**Concessions funéraires** : 12 000€

**Occupation domaine public communal** : 111 500€

### d) Autres produits de gestion courante

Constitués principalement des redevances des logements communaux avec le remboursement des charges de locataires, produit de la maison de santé et le reversement de l'excédent des budgets annexes.

**Prospective** : Sur les deux exercices suivants, ces postes restent stables.

#### Orientations budgétaires 2025 :

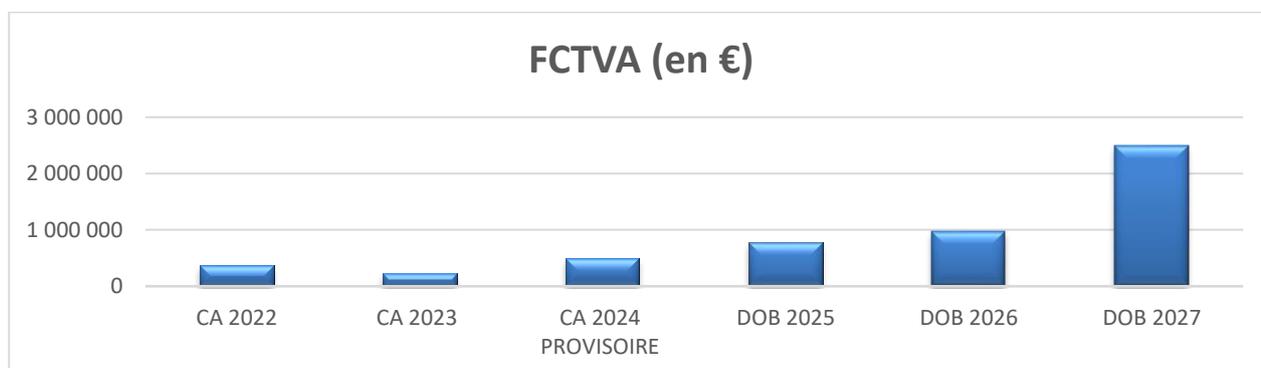
**Revenus des immeubles** : 361 584€

**Excédent budget annexe** : 50 000€

## 2. Les recettes de la section d'investissement

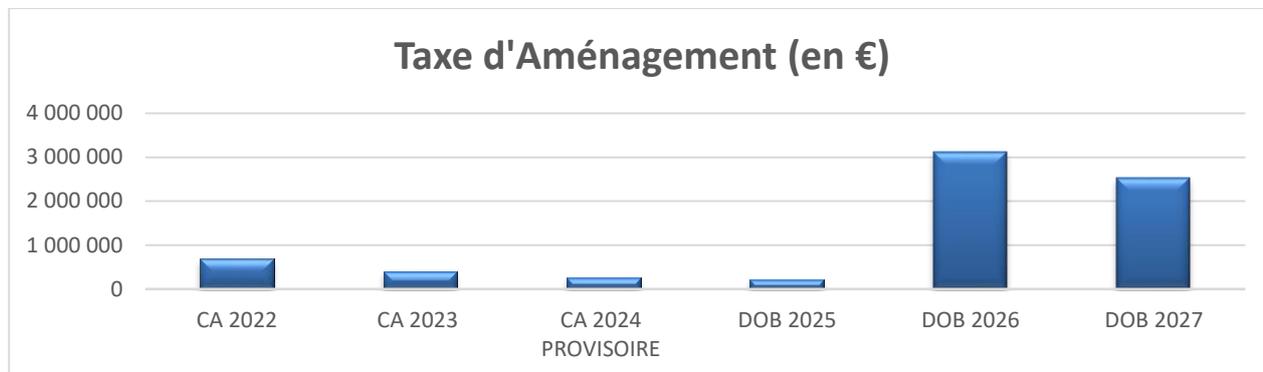
Les recettes de la section d'investissement sont composées :

- Du **FCTVA** (fonds de compensation de la TVA). La commune perçoit un reversement de la TVA acquittée sur les investissements à hauteur de 16,404% sur l'année N-2. Le FCTVA 2025 portera sur les dépenses réalisées en 2023.



- **Du produit de la taxe d'aménagement (TA).** En raison de la modification de la période d'exigibilité et de la baisse du nombre de permis délivré, le montant de la taxe d'aménagement est prévu de manière prudente sur l'exercice.

**Prospective** : Sur 2026-2027 est prévu l'encaissement de la taxe d'aménagement majorée de l'Ecoquartier de la gare.



- **Des subventions** reçues des partenaires de la collectivité pour l'aménagement de l'avenue du Mont-Mussy, de l'extension de la vidéoprotection et les amendes de police.
- **Des ressources prélevées sur la section de fonctionnement** pour alimenter la section d'investissement

**Prospective** : Des subventions seront sollicitées sur l'ensemble des projets.

#### **Orientations budgétaires 2025 :**

**FCTVA** : 770 866€

**Taxe aménagement** : 225 000€

**Subventions à percevoir** : 299 313€

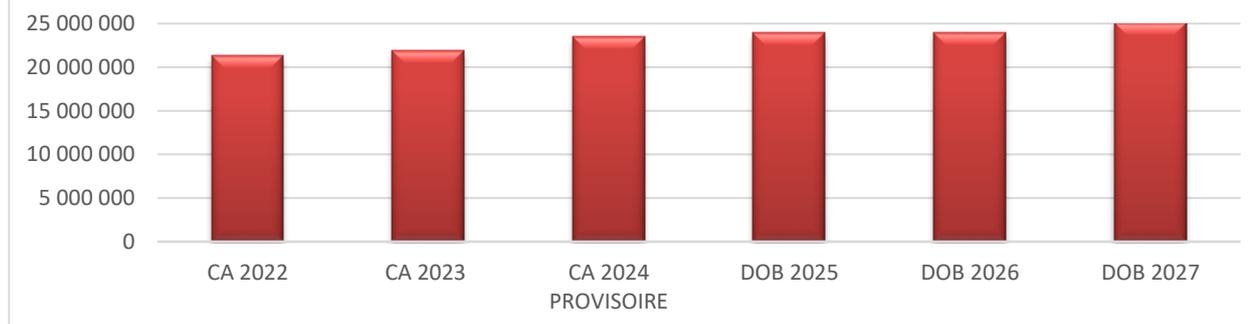
**Virement à l'investissement** : 2 191 476€

**Dotations aux amortissements** : 1 300 000€

### **3. Les dépenses réelles de fonctionnement**

Les dépenses réelles de fonctionnement sont projetées à hauteur de 23,9M€, contre 24,02M€ en 2024.

## Evolution budgétaire des dépenses réelles de fonctionnement (en €)



### a) Charges à caractère général

Les charges générales sont constituées des dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité : achats de consommables, entretien des bâtiments communaux, des réseaux, de la voirie, du matériel municipal et des espaces publics, consommations diverses (fluides, fournitures, etc.), des contrats de prestations de service ainsi que les locations, maintenance, les assurances sont évaluées à 8,3M€ en baisse par rapport à l'exercice précédent.

L'évolution la plus importante porte sur l'entretien des bâtiments communaux avec le lancement d'une phase de travaux d'entretien.

#### Orientations budgétaires 2025 :

<b>Achats :</b>	2 380 000€
<b>Services extérieurs :</b>	4 650 373€
<b>Impôts et taxes :</b>	142 752€

**Prospective :** Les charges à caractère général sont revalorisées à hauteur de 2% sur les deux prochains exercices.

### b) Les charges de personnel

Les dépenses de personnel de la commune sont en progression sur 2025.

Les orientations budgétaires ont pris en compte :

#### 1. Les facteurs externes

#### Les mesures réglementaires prises par l'Etat

- L'impact sur tout l'exercice de la revalorisation de 5 points de l'indice brut de chaque agent.

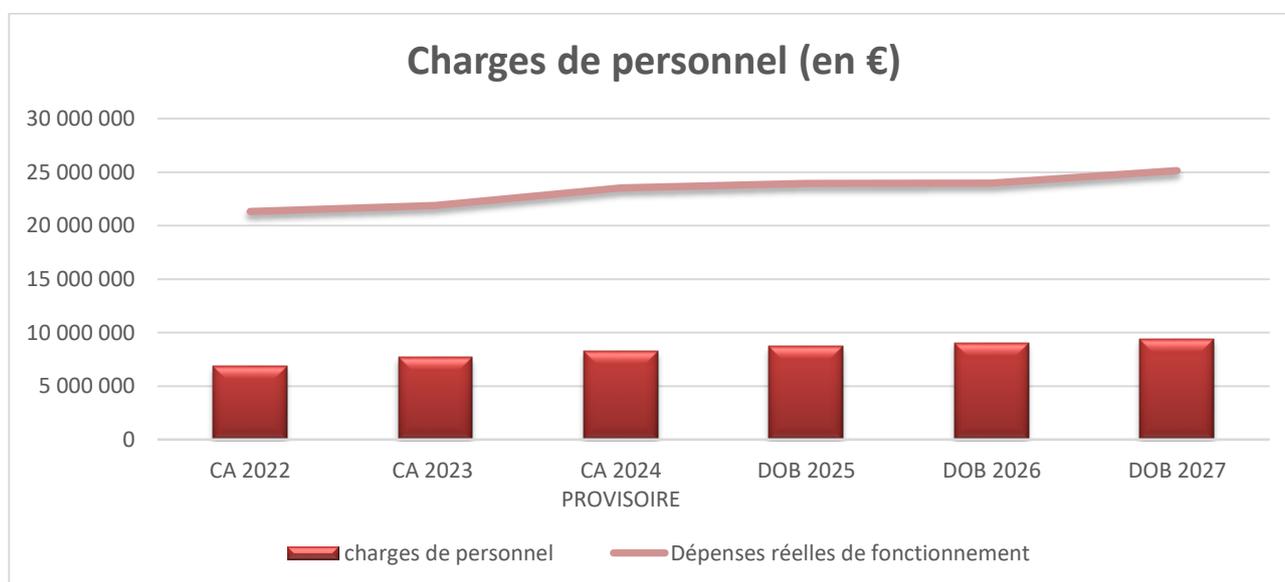
#### 2. Les facteurs propres à la collectivité

- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui permet de mesurer l'impact des mesures individuelles liées principalement à l'évolution de carrière des agents. Le GVT est déterminé en fonction des règles d'avancement déterminées par la collectivité (avancement d'échelon, de grade, promotion interne, etc.) ;

- Les frais d'assurance du personnel pour les risques statutaires (maladie, accident du travail, etc.).
- Les postes créés en 2024 notamment le poste de Directeur des ressources humaines et de celui de chargé des projets et de l'inclusion.
- La poursuite du travail de revalorisation des cotations de poste.

### Orientations budgétaires 2025 :

Sur l'exercice 2025, les crédits prévisionnels prennent en compte l'évolution des carrières liés la promotion interne et avancement de grade, l'anticipation de recrutement de départ de la collectivité notamment retraite. Est prévu le renforcement des effectifs avec la création de poste sur les services suivants : services techniques, restaurant scolaire, informatique, associations, état civil. Il sera également prévu le non-renouvellement de poste au service communication et à l'administration générale.



**Prospective** : les charges de personnel sont prévues en hausse de 4%/an sur les 2 prochains exercices.

### Orientations budgétaires 2025 :

**Charges de personnel** : 8,703M€

### c) Atténuation de produits

#### FNGIR

Le montant du reversement au **Fonds National de Garantie Individuelle des ressources** 2025 reste identique aux exercices précédents.

## FPIC

Le reversement au **FPIC** est prévu à hauteur de 290 000€, montant en légère progression.

Reversement de **la Taxe de séjour** à l'EPIC – Office de Tourisme.

**Prospective** : les deux fonds sont prévus stables sur les exercices suivants.

### Orientations budgétaires 2025 :

**FNGIR** : 1 228 675€

**FPIC** : 290 000€

### d) Les charges de gestion courante

#### Les subventions et participations

Le **poste subventions**, outre celles versées aux associations, prendra en compte la reconduite du dispositif prime vélo.

Le montant de la subvention au CCAS est en hausse par rapport à 2024.

L'estimation de la participation de la contribution au service incendie progresse de près de 2,4%.

La participation à l'Epic Office de Tourisme est en progression de 10,6%.

### Orientations budgétaires 2025 :

**Subventions aux personnes de droit privé** : 479 720€

**Subventions vélo** : 15 000€

**Bourses des sportifs méritants** : 5 000€

**Subvention CCAS** : 198 000€

**Contribution au service incendie** : 251 605€

**Epic Office de tourisme** : 450 000€

#### Participations du budget principal aux budgets annexes

(en €)	CA 2022	CA 2023	CA 2024 PROVISOIRE	DOB 2025	DOB 2026	DOB 2027
Activité loisirs équestres et golf de l'hippodrome	319 674	260 008	282 935	284 012	285 458	289 503
Aménagement du quartier de la gare	989 700	479 889	979 451	612 577	355 109	996 462
Baux et Concessions	0	0	0	0	0	0
Bois et Forêts	0	0	0	0	0	0
CCAD	933 474	1 001 896	1 064 196	1 374 937	1 285 215	1 285 215
Piscine / Plage	553 492	647 770	683 782	849 263	706 230	715 978

**Aménagement de l'Ecoquartier de la gare** : La participation s'élèvera pour 2025 à 0,613M€. Cette participation du budget principal couvrira le besoin global de financement de ce budget annexe (fonctionnement + investissement) et couvrira les annuités des portages de l'EPF. En raison des recours judiciaires, la vente des terrains n'a pas été réalisée.

**Activité loisirs équestres et golf hippodrome** : Financement de l'entretien du site par la mise en place d'un marché de service. Participation stable.

**Baux et concessions** : Reversement de l'excédent au budget principal à hauteur de 50 000€.

**CCAD** : La participation annuelle s'établira à 1,374M€. Des crédits supplémentaires sont alloués à la saison culturelle compensés en partie par une progression des recettes et des subventions. Des crédits affectés à l'investissement sont prévus à hauteur de 220 000€ en complément du remboursement de la dette.

**Piscine-Plage** : Financement de l'exploitation de la piscine en fonctionnement. Sont prévus des crédits pour des travaux d'entretien et de rénovation du site.

#### **Orientations budgétaires 2025 :**

**Participation du budget principal à verser aux budgets annexes : 3 120 789€**

#### **e) *Intérêts de la dette***

Les **intérêts de la dette** sont en baisse, aucun emprunt n'ayant été réalisé sur l'exercice 2024.

#### **Orientations budgétaires 2025 :**

**Annuité dette : 1 623 802€**

**Intérêts dette : 194 976€**

**Remboursement capital : 1 428 802€**

#### 4. Les dépenses d'investissement

L'enveloppe d'investissement disponible sur 2025 sera de 6,95 millions d'euros avec des restes à réaliser pour 6,98M€.

#### Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2025-2027

Répartition du PPI								
(en €)	2025	2026	2027		2025	2026	2027	
Opérations financières	2 108 802	1 811 000	1 820 000		Recettes financières	5 458 866	5 927 353	6 709 365
<i>dont dette</i>	<i>1 428 802</i>	<i>1 454 000</i>	<i>1 463 000</i>		Opérations patrimoniales	100 000	0	0
Acquisitions matériel-logiciels-installations	1 813 120	833 000	848 000		Virement section investissement	2 196 476	1 524 029	825 080
Bâtiments communaux	1 310 385	5 600 000	5 088 000		Recettes d'équipement	399 313	1 070 000	875 000
Divers	250 000	0	0					
Installations sportives	540 000	500 000	0					
Réseaux	315 000	335 000	135 000					
Voirie Mobilité	432 175	400 000	400 000					
Foncier	176 000	185 000	185 000					
<b>TOTAL</b>	<b>6 945 482</b>	<b>9 664 000</b>	<b>8 476 000</b>		<b>TOTAL</b>	<b>8 154 655</b>	<b>8 521 382</b>	<b>8 409 445</b>

Le Plan Pluriannuel d'Investissement s'élève sur les 3 exercices à 19,35M€, hors opérations financières et sans compter les restes à réaliser (RAR) et reports qui seront inscrits au budget supplémentaire pour près de 12,72M€. Il s'élève à 19,7M€ pour l'année 2025.

La moitié de ces crédits sera affectée à des actions relevant de la transition écologique. Les principaux projets 2025 seront :

- **Poursuite de la modernisation et passage LED de l'ensemble de l'éclairage public,**
- **Plan de rénovation des bâtiments : salle polyvalente, démarrage de la réhabilitation de l'école du Centre,**
- **Actions de la revalorisation de la Mélie et de la douane de Crassier,**
- **Projet Grand Lac**
- **Poursuite de la plantation d'arbres**
- Lancement des travaux pour l'extension du système de vidéoprotection,
- Village des associations : phase 1 salle de sport,
- Matériel pour les services techniques afin de moderniser le parc de matériel et véhicules,
- Des travaux de voirie et de mobilité ainsi que les projets : Avenue du Mont-Mussy.

Le financement du PPI s'effectuera sans emprunt classique mais avec des recettes liées au démarrage de l'Ecoquartier de la gare, aux subventions à solliciter auprès des partenaires de la collectivité.

## 5. Les budgets annexes

### Activité loisirs équestres et golf de l'hippodrome

(en €)	CA 2022	CA 2023	CA 2024 PROVISOIRE	DOB 2025	DOB 2026	DOB 2027
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
Recettes de fonctionnement	355 661	294 531	333 911	325 012	327 178	331 957
Dont subvention équilibre	319 674	260 008	282 935	284 012	285 458	289 503
Dépenses de fonctionnement	354 301	293 729	332 262	325 012	327 178	331 957
<b>INVESTISSEMENT</b>						
Recettes d'investissement	107 292	88 348	113 393	66 000	66 000	66 000
Dépenses d'investissement	70 882	41 166	94 318	66 000	66 000	66 000

Les prévisions budgétaires 2025 s'élèveront à 325 012€ en fonctionnement et 66 000€ en investissement. La gestion de ce site sera assurée sur la totalité de l'exercice par le biais d'un marché de services pour la partie fonctionnement. La dotation aux amortissements finance la section d'investissement. La subvention d'équilibre reste stable par rapport aux prévisions du budget 2024.

### Aménagement de l'Ecoquartier de la gare

(en €)	CA 2022	CA 2023	CA 2024 PROVISOIRE	DOB 2025	DOB 2026	DOB 2027
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
Recettes de fonctionnement	1 016 416	588 303	1 126 035	660 842	403 374	1 044 727
Dont subvention équilibre	989 700	479 889	979 451	612 577	355 109	996 462
Dépenses de fonctionnement	171 403	167 729	237 630	660 842	403 374	1 044 727
<b>INVESTISSEMENT</b>						
Recettes d'investissement	465 309	814 708	463 859	515 623	285 977	6 869 264
Dépenses d'investissement	696 970	1 139 114	1 295 629	515 623	285 977	6 869 364

Les prévisions budgétaires s'élèveront à 660 842€ en fonctionnement et 515 623€ en investissement.

Les dépenses de fonctionnement couvrent principalement les frais financiers liés au portage foncier de l'EPF, la dotation aux amortissements ainsi que les crédits liés à l'entretien de bâtiments situés sur le secteur gare.

Les dépenses de l'investissement prennent en compte le remboursement des acquisitions à hauteur de 515 623€.

Les recettes d'investissement sont constituées pour 2025 du virement de la section de fonctionnement via une participation du budget principal.

La prospective à 3 ans de ce budget prévoit l'encaissement des recettes liées aux ventes de terrains à compter de 2026 et 2027.

A noter que les annuités payées par la collectivité pour le portage et l'acquisition du foncier de l'opération Ecoquartier de la gare seront à terme remboursées par le concessionnaire.

Ce budget traduit sur les prochaines années un investissement public massif sur la commune (parking, aménagement, etc.).

### Baux et concessions

(en €)	CA 2022	CA 2023	CA 2024 PROVISOIRE	DOB 2025	DOB 2026	DOB 2027
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
Recettes de fonctionnement	99 937	87 703	86 183	89 211	89 268	89 325
Dont reversement excédent budget annexe	68 745	49 600	42 000	50 000	51 000	53 000
Dépenses de fonctionnement	86 670	80 425	82 845	89 211	89 268	89 325
<b>INVESTISSEMENT</b>						
Recettes d'investissement	123 563	112 807	133 510	20 800	20 800	18 000
Dépenses d'investissement	31 460	0	26 150	20 800	20 800	18 000

Les prévisions budgétaires 2025 s'élèveront à 89 211€ en fonctionnement et 20 800€ en investissement.

Un budget en légère hausse par rapport à l'exercice précédent, le produit issu des baux et concessions (poste, camping, mini-golf) permettant de reverser un excédent de 50 000€ au budget principal.

### Bois et forêts

(en €)	CA 2022	CA 2023	CA 2024 PROVISOIRE	DOB 2025	DOB 2026	DOB 2027
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
Recettes de fonctionnement	142 604	199 386	167 550	42 603	52 603	57 603
Dont reversement excédent budget annexe						
Dépenses de fonctionnement	38 730	55 076	75 403	42 603	52 603	57 603
<b>INVESTISSEMENT</b>						
Recettes d'investissement	137 152	40 395	23 368	8 100	12 000	12 000
Dépenses d'investissement	2 110	43 838	25 792	8 100	12 000	12 000

Les prévisions budgétaires 2025 s'élèveront à 42 603€ en fonctionnement et 8 100€ en investissement.

Le produit de vente de coupes de bois est prévu à hauteur de 35 000€.

## CCAD

(en €)	CA 2022	CA 2023	CA 2024 PROVISOIRE	DOB 2025	DOB 2026	DOB 2027
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
Recettes de fonctionnement	1 359 489	1 661 024	1 729 922	1 901 937	1 773 071	1 773 434
Dont subvention équilibre	933 474	1 001 896	1 064 196	1 374 937	1 285 215	1 285 215
Dépenses de fonctionnement	850 877	1 233 270	1 453 293	1 901 937	1 773 071	1 773 434
<b>INVESTISSEMENT</b>						
Recettes d'investissement	347 726	298 230	391 627	287 657	128 100	128 100
Dépenses d'investissement	602 048	585 329	603 647	287 657	128 100	128 100

Les prévisions budgétaires s'élèveront à 1 901 937€ en fonctionnement et 287 657€ en investissement.

Un budget de fonctionnement en progression par rapport à l'exercice précédent, on notera une progression au niveau des dépenses de personnel et des crédits en hausse pour la programmation culturelle avec une enveloppe pour un spectacle pour les 20 ans de l'esplanade. L'augmentation des crédits sera couverte par une progression de recettes de billetterie prévisionnelles.

Des travaux d'investissement et achat de matériels sont prévus en 2025.

La subvention d'équilibre sera en légère augmentation par rapport au crédit ouvert 2024.

## Piscine / plage

(en €)	CA 2022	CA 2023	CA 2024 PROVISOIRE	DOB 2025	DOB 2026	DOB 2027
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
Recettes de fonctionnement	846 958	975 106	780 774	1 131 642	993 630	1 005 803
Dont subvention équilibre	553 492	647 770	626 953	849 263	706 230	715 978
Dépenses de fonctionnement	837 647	866 580	900 141	1 131 642	993 630	1 005 803
<b>INVESTISSEMENT</b>						
Recettes d'investissement	287 331	285 150	264 336	350 000	200 000	200 000
Dépenses d'investissement	141 311	132 704	154 764	350 000	200 000	200 000

Les prévisions budgétaires s'élèveront à 1 131 642€ en fonctionnement et 350 000€ en investissement.

Les orientations budgétaires prennent en compte le marché de gestion de service de la piscine avec la hausse des fluides ainsi que des travaux d'entretien du site.

Une enveloppe travaux est prévue sur les deux prochains exercices.

**Deux nouveaux budgets annexes ont été créés au 1<sup>er</sup> janvier 2025, leurs activités sont des services publics industriels et commerciaux avec une autonomie financière.**

### **Energie photovoltaïque**

(en €)	DOB 2025	DOB 2026	DOB 2027
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Recettes de fonctionnement	30 000	27 000	27 000
Dépenses de fonctionnement	30 000	27 000	27 000
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Recettes d'investissement	10 000	10 000	10 000
Dépenses d'investissement	10 000	10 000	10 000

Les prévisions budgétaires s'élèveront à 30 000€ en fonctionnement et 10 000€ en investissement.

L'estimation des recettes est évaluée à la vente de l'électricité des panneaux photovoltaïque pour l'année 2025.

### **Aqualienne**

(en €)	DOB 2025	DOB 2026	DOB 2027
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Recettes de fonctionnement	50 000	22 000	22 000
Dépenses de fonctionnement	50 000	22 000	22 000
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Recettes d'investissement	20 000	10 000	10 000
Dépenses d'investissement	20 000	10 000	10 000

Les prévisions budgétaires s'élèveront à 50 000€ en fonctionnement et 20 000€ en investissement.

L'estimation des recettes de ce nouveau budget correspond à la vente de l'électricité à EDF depuis la résiliation du PPP (septembre 2022).

## LEXIQUE

AC	:..... Attribution de Compensation
AP/CP	: ..... Autorisation de programme et Crédits de Paiement
BP	:..... Budget Primitif
CA	:..... Compte Administratif
CCAD	:..... Centre Culturel et d'Animation de Divonne-les-Bains
CAPG	:..... Communauté d'Agglomération du Pays de Gex
CFG	:..... Compensation Financière Genevoise
CVAE	:.....Cotisation sur la valeur ajoutée
DETR	:..... Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
DGF	:..... Dotation Globale de Fonctionnement
DM	:..... Décision Modificative
DOB	:..... Débat d'Orientations Budgétaires
EPCI	:.....Etablissement public de coopération intercommunale
EPF	:..... Etablissement Public Foncier de l'Ain
FNGIR	:..... Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources
FPIC	:..... Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales
FPU	:..... Fiscalité Professionnelle Unique
GIPA	:..... Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat
GVT	:..... Glissement Vieillesse Technicité
HCFP	:..... Haut Conseil des Finances Publiques
LPFP	:..... Loi de Programmation des Finances Publiques
NOTRe	:..... Nouvelle Organisation Territoriale de la République
PIB	:..... Produit Intérieur Brut
PLF	:.....Projet de loi de finances
PPCR	:..... Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations
PPI	:..... Plan Pluriannuel d'Investissement
RAR	:..... Restes à Réaliser
RIFSEEP	:... Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
ROB	:..... Rapport d'Orientations Budgétaires
SIEA	:..... Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain
TA	:..... Taxe d'Aménagement
TATFPNB	:.. Taxe Additionnelle sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties
TFPB	:..... Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
TFPNB	:..... Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties
TH	:..... Taxe d'Habitation